

Bordeaux, le 19 juin 2020

Madame, Monsieur

L'Etat a décidé cette semaine de faire évoluer les règles sanitaires applicables dans les établissements d'enseignement, de manière à faciliter une reprise plus importante de la scolarisation des élèves des écoles et des collèges. Nous ne pouvons que nous réjouir, tant il en va du bien-être et de l'avenir de nombre de nos enfants.

En revanche, cette évolution n'a pas été accompagnée d'une modification des règles applicables aux transports scolaires, ce que nous regrettons. Le maintien des restrictions conduisant à ne proposer qu'une place sur deux dans les autocars dédiés aux transports scolaires conduirait, en fonction des choix des familles, à des surcharges locales qui ne permettraient pas de transporter l'ensemble des enfants se présentant pour emprunter nos services.

Dès lors, en cohérence avec les nouvelles mesures sanitaires prévues dans les établissements scolaires, à compter de lundi 22 juin, la Région Nouvelle-Aquitaine préconise que toutes les places assises puissent désormais être occupées par les élèves. Néanmoins, dans la mesure du possible, les élèves sont invités à n'occuper qu'un siège sur deux et à privilégier les places du côté fenêtre.

Le port du masque restera, par ailleurs obligatoire pour tous les élèves du 2nd degré, au niveau des points d'arrêts et pendant le trajet. Nous vous remercions donc de veiller à ce que votre enfant soit bien équipé.

Soyez assurés que la Région Nouvelle-Aquitaine et ses transporteurs mettent tout en œuvre afin de rendre le service qui vous est dû dans le respect des consignes sanitaires données par le gouvernement.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus sincères salutations.

Le Vice-Président du Conseil régional
en charge des transports



Renaud LAGRAVE

Le Président du Conseil régional de
Nouvelle-Aquitaine



Alain ROUSSET